

Séminaire régional sur les coûts et tarifs pour les pays
Membres du Groupe régional pour l'Afrique (SG3RG-AFR)

Maputo, Mozambique, 4-6 May 2009

EVOLUTION DU DÉBAT SUR LA
QUESTION DES
EXTERNALITÉS DE RÉSEAUX DANS
LES TÉLÉCOMMUNICATIONS AU SEIN
DE L'UIT-T

TSAFAK DJOUMESSI Pauline
Ministère des Postes et Télécoms
Yaoundé-Cameroun
Email : pauline.tsafak@ties.itu.int

I- LE CONCEPT DE L'EXTERNALITE

- **L'externalité ou effet externe :**
- situation économique dans laquelle l'acte de consommation ou de production d'un agent influe positivement ou négativement sur la situation d'un autre agent non impliqué dans l'action, sans que ce dernier ne soit totalement compensé /ait à payer les dommages /bénéfices engendrés.

I- LE CONCEPT DE L'EXTERNALITE

	Externalités positives	Externalités négatives
Auteur	N'est pas compensé	N'a pas à le supporter
Tiers	N'a pas payé	N'est pas compensé

I- LE CONCEPT DE L'EXTERNALITE

- Exemple d'externalités négatives : soient deux entreprises A et B, si A est une usine de produits chimiques et B un agriculteur riverain, les émanations des cheminées de A sont susceptibles de rendre les cultures de B impropres à la consommation.

I- LE CONCEPT DE L'EXTERNALITE

- Exemple d'externalités positives :
Electrification d'une zone en milieu rural grâce à l'implantation d'une usine. Cette électrification profite aux riverains.

I- LE CONCEPT DE L'EXTERNALITE

- Le concept d'externalité de réseau s'est de plus en plus développé dans l'économie de réseau et particulièrement dans les télécommunications.

II- L'EXTERNALITE DE RESEAU DANS LES TELECOMMUNICATIONS

- Dans les télécommunications, l'externalité de réseau qui se traduit par l'effet de club désigne l'accroissement du bien-être d'un abonné, à cause de la décision d'un individu d'appartenir au réseau.

II- L'EXTERNALITE DE RESEAU DANS LES TELECOMMUNICATIONS

- En d'autres termes, la décision prise par un individu d'appartenir au réseau dépend de sa volonté, mais lorsqu'il est connecté, les autres abonnés de son réseau ou des autres réseaux ont la possibilité de le joindre.

II- L'EXTERNALITE DE RESEAU DANS LES TELECOMMUNICATIONS

- En effet, si les utilisateurs de ce réseau avaient n possibilités d'appels avant la décision du dernier non abonné marginal d'appartenir au réseau, avec l'arrivée de cet abonné marginal sur le réseau, les utilisateurs de réseau ont désormais $n+1$ possibilités d'appels (n étant le nombre d'abonnés avant l'entrée du dernier abonné), d'où l'accroissement du bien-être de ces utilisateurs.

II- L'EXTERNALITE DE RESEAU DANS LES TELECOMMUNICATIONS

- Cet accroissement du bien-être se traduit aussi par un accroissement de la valeur du réseau.
- En effet, les revenus du réseau d'accueil et des autres réseaux interconnectés à ce dernier augmentent, toute chose égale par ailleurs.

II- L'EXTERNALITE DE RESEAU DANS LES TELECOMMUNICATIONS

- L'augmentation des revenus du réseau d'accueil vient des sommes perçues sur les appels entrants et sur les appels sortants du nouvel abonné.
- Le revenu des autres opérateurs augmente grâce aux appels du nouvel entrant terminant sur leurs réseaux, et aux appels initiés par leurs abonnés vers le nouvel entrant.

II- L'EXTERNALITE DE RESEAU DANS LES TELECOMMUNICATIONS

- Il convient de souligner que les utilisateurs du réseau sont composés des abonnés du réseau et des abonnés des autres réseaux (nationaux et internationaux).

III- LA REMUNERATION DE L'EXTERNALITE DE RESEAU DANS LES TELECOMMUNICATIONS : JUSTIFICATION DU PAIEMENT D'UNE PRIME D'EXTERNALITE AUX OPERATEURS DES PAYS EN DEVELOPPEMENT

- Lorsqu'un réseau a de fortes potentialités de développement, il devient une source d'externalités positives pour les réseaux arrivés au stade de saturation, et ayant moins d'opportunités de trafic.

III- LA REMUNERATION DE L'EXTERNALITE DE RESEAU DANS LES TELECOMMUNICATIONS : JUSTIFICATION DU PAIEMENT D'UNE PRIME D'EXTERNALITE AUX OPERATEURS DES PAYS EN DEVELOPPEMENT

- Ces réseaux saturés devraient donc payer une prime pour bénéficier de l'externalité positive (développement de leur trafic et accroissement de la valeur de leur réseau) que leur offre les réseaux en phase d'expansion.

III- LA REMUNERATION DE L'EXTERNALITE DE RESEAU DANS LES TELECOMMUNICATIONS : JUSTIFICATION DU PAIEMENT D'UNE PRIME D'EXTERNALITE AUX OPERATEURS DES PAYS EN DEVELOPPEMENT

- Les réseaux des opérateurs des pays en développement sont en générale source d'externalité de réseaux, car ils sont caractérisés par :
- une forte croissance du nombre d'abonnés ;
- une forte croissance du trafic international entrant, surtout celui en provenance des pays développés.

III- LA REMUNERATION DE L'EXTERNALITE DE RESEAU DANS LES TELECOMMUNICATIONS : JUSTIFICATION DU PAIEMENT D'UNE PRIME D'EXTERNALITE AUX OPERATEURS DES PAYS EN DEVELOPPEMENT

- Ainsi, ces réseaux des pays en développement en phase de croissance sont source de création de richesse pour les réseaux des pays développés, en ce sens qu'ils contribuent à la croissance de leur trafic sortant et donc à l'accroissement de valeur de leurs réseaux.

III- LA REMUNERATION DE L'EXTERNALITE DE RESEAU DANS LES TELECOMMUNICATIONS : JUSTIFICATION DU PAIEMENT D'UNE PRIME D'EXTERNALITE AUX OPERATEURS DES PAYS EN DEVELOPPEMENT

- En conséquence, les opérateurs des pays développés doivent pouvoir rémunérer cette source de valeur en ajoutant au paiement de la taxe de répartition ou de la taxe de terminaison une prime dite prime d'externalité.

IV- FONDEMENT DU PROJET DE RECOMMANDATION D156

- Le projet de recommandation sur les externalités de réseau a été élaboré par le groupe TAF, conformément à la résolution 22 de la conférence des plénipotentiaires d'Antalya 2006. Cette résolution demande au TSB :

IV- FONDEMENT DU PROJET DE RECOMMANDATION D156

- de faire avancer ses travaux sur le concept en ce qui concerne le trafic international des services fixe et mobile ;
- de poursuivre ses travaux en procédant au développement d'une méthodologie de tarification des externalités de réseaux aussi bien des services fixes que des services mobiles...

IV- FONDEMENT DU PROJET DE RECOMMANDATION D156

- Le projet de recommandation a été présenté en septembre 2007 à la réunion de la commission d'études 3. Par ailleurs, des experts ont été invités à cette réunion pour éclairer davantage les participants sur le concept des externalités de réseaux, au cours d'un atelier.

IV- FONDEMENT DU PROJET DE RECOMMANDATION D156

- Au terme de cet atelier, le groupe du rapporteur chargé de l'étude de cette question au sein de la CE3 souligne en conclusion de son rapport qu'un pas important a été fait dans la mesure où l'on reconnaît l'existence des externalités de réseau en relation avec la terminaison des appels vers et entre pays en développement.

IV- FONDEMENT DU PROJET DE RECOMMANDATION D156

- Mais que néanmoins, les études complémentaires sont nécessaires pour mieux appréhender le concept et les solutions pour y remédier.
- Au cours de la réunion de la CE3 qui a eu lieu en mars 2008, le projet de recommandation a été amélioré et déterminé en assemblée plénière, mais les USA ont émis des réserves audit projet de recommandation.

IV- FONDEMENT DU PROJET DE RECOMMANDATION D156

- En clair les USA s'opposent à l'adoption d'une telle recommandation compte tenu entre autres des incidences financières qu'elle pourrait engendrer.

IV- FONDEMENT DU PROJET DE RECOMMANDATION D156

- La CE3 a donc adopté à la demande du Groupe TAF que le projet de recommandation D156 soit soumis à l'appréciation des pays membres à l'AMNT 2008.

V- LES RAISONS DE L'OPPOSITION AMERICAINE ET DU CITEI A LA RECOMMANNATION D156

- Après la réunion de la CE3, les USA ont cherché à rallier bon nombre des pays de la région Amérique à leur cause.

V- LES RAISONS DE L'OPPOSITION AMERICAINE ET DU CITEL A LA RECOMMMANDATION D156

- Ainsi, lors de la réunion du CITEL (Inter-American télécommunication Commission) qui s'est tenue après la réunion de la CE3, ils ont soumis une contribution qui a abouti à l'adoption d'une position commune du CITEL sur le sujet des externalités de réseaux et sur le draft de recommandation D156 y relatif.

V- LES RAISONS DE L'OPPOSITION AMERICAINE ET DU CITEL A LA RECOMMMANDATION D156

- Les réserves émises portent sur huit préalables à résoudre, avant l'adoption de la recommandation sur les externalités de réseau. Il s'agit de :

V- LES RAISONS DE L'OPPOSITION AMERICAINE ET DU CITEL A LA RECOMMMANDATION D156

- Déterminer les implications de la recommandation D156, notamment de la prime d'externalité de réseau sur les recommandations D93 et D140 relatives au principe de tarification orientée vers les coûts.
- Etablir des règles garantissant que ces fonds seront effectivement affectés dans un compte et servir à l'expansion des réseaux bénéficiaires ;

V- LES RAISONS DE L'OPPOSITION AMERICAINE ET DU CITEL A LA RECOMMANNATION D156

- Identifier le percepteur des fonds issus de la prime d'externalité de réseau ;
- Définir les mécanismes de contrôle et de collecte des fonds issus du paiement de la prime d'externalité ;

V- LES RAISONS DE L'OPPOSITION AMERICAINE ET DU CITEL A LA RECOMMATION D156

- Assurer la mise en œuvre d'un mécanisme de suivi des effets induits par la mise en application du projet de recommandation D156.
- Définir les paramètres permettant de qualifier un pays de « développé » ou « en développement » ;

V- LES RAISONS DE L'OPPOSITION AMERICAINE ET DU CITEL A LA RECOMMMANDATION D156

- Trouver des mécanismes pour empêcher aux opérateurs des pays en développement de financer les obligations de leurs cahiers de charge ou leurs obligations de service universel par les fonds provenant du paiement de la prime d'externalité.

V- LES RAISONS DE L'OPPOSITION AMERICAINE ET DU CITEL A LA RECOMMMANDATION D156

- Mettre en place des mécanismes pour prévenir des accords discriminatoires entre les opérateurs de télécommunications dans les pays développés et leurs filiales dans les pays en développement, discrimination qui consisterait à favoriser leurs filiales dans le calcul de la prime d'externalité, dans le cadre des accords bilatéraux.

IV- EVOLUTION DES DEBATS SUR LE PROJET DE RECOMMANDATION UIT-T D.156 AU COURS DE L'AMNT 2008

- Au cours de l'AMNT-08, le projet de Recommandation UIT-T D.156, "Externalités de réseau", et un projet de Résolution [O], "Répartition des recettes provenant des services internationaux de télécommunication" ont fait l'objet d'intenses débats.

IV- EVOLUTION DES DEBATS SUR LE PROJET DE RECOMMANDATION D.156 AU COURS DE L'AMNT 2008

- Le projet de résolution chargeait en substance la Commission d'études 3 d'entreprendre des études complémentaires sur la question des externalités de réseaux avant l'adoption du projet de recommandation D.156.

IV- EVOLUTION DES DEBATS SUR LE PROJET DE RECOMMANDATION D.156 AU COURS DE L'AMNT 2008

- Au terme d'intenses débats au cours desquels le Royaume-Uni, au nom de la CEPT, a demandé un vote puis, après des discussions en aparté, a retiré sa demande de vote, **la plénière a approuvé la Recommandation UIT-T D.156.**

IV- EVOLUTION DES DEBATS SUR LE PROJET DE RECOMMANDATION D.156 AU COURS DE L'AMNT 2008

- **En outre, il a été décidé que les points à étudier énoncés dans l'Annexe I du projet de Résolution [O] feraient l'objet d'un Appendice à la Recommandation UIT-T D.156. Le projet de Résolution [O] a été supprimé.**

IV- EVOLUTION DES DEBATS SUR LE PROJET DE RECOMMANDATION D.156 AU COURS DE L'AMNT 2008

- Les pays suivants ont exprimé des réserves au sujet de la Recommandation UIT-T D.156 ainsi approuvée, soit pendant la plénière soit après: *Argentine, Australie, Autriche, Canada, République tchèque, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Italie, Japon, Liechtenstein, Lituanie, Pays-Bas, Mexique, Norvège, Paraguay, Pologne, Portugal, Fédération de Russie, Serbie, Espagne, Suisse, Thaïlande, Turquie, Royaume-Uni, Uruguay, Etats-Unis d'Amérique.*

IV- EVOLUTION DES DEBATS SUR LE PROJET DE RECOMMANDATION D.156 AU COURS DE L'AMNT 2008

- L'appendice au projet de Recommandation UIT-T D.156 énonce l'étude des sujets complémentaires suivants :

IV- EVOLUTION DES DEBATS SUR LE PROJET DE RECOMMANDATION D.156 AU COURS DE L'AMNT 2008

- Conséquences de l'intégration d'une prime d'externalité de réseau en ce qui concerne des Recommandations comme les Recommandations D.93 et D.140 relatives aux principes de tarification orientée vers les coûts, en déterminant si ladite prime constitue ou non un élément de coût qu'il conviendrait d'ajouter aux éléments recensés dans lesdites Recommandations.

IV- EVOLUTION DES DEBATS SUR LE PROJET DE RECOMMANDATION D.156 AU COURS DE L'AMNT 2008

- Elaboration de lignes directrices visant à garantir le dépôt effectif de la prime d'externalité et son utilisation en vue de l'expansion des réseaux.
- Précision des bénéficiaires des fonds.

IV- EVOLUTION DES DEBATS SUR LE PROJET DE RECOMMANDATION D.156 AU COURS DE L'AMNT 2008

- Procédures de contrôle et de collecte.
- Mise en œuvre d'un suivi permettant d'observer les effets de l'application de la Recommandation.

IV- EVOLUTION DES DEBATS SUR LE PROJET DE RECOMMANDATION D.156 AU COURS DE L'AMNT 2008

- Définition de paramètres permettant de classer les pays en "pays développés" ou "pays en développement".
- Recherche de mécanismes permettant d'éviter que les opérateurs des pays en développement ne financent leurs obligations de licence initiale avec les sommes reçues en application de la prime d'externalité ou de projets d'investissement déjà inscrits dans des programmes du Service universel prévus dans les réglementations des pays en question.

IV- EVOLUTION DES DEBATS SUR LE PROJET DE RECOMMANDATION D.156 AU COURS DE L'AMNT 2008

- Recherche de mécanismes permettant d'éviter, d'une part, la conclusion d'accords discriminatoires entre les principales sociétés de télécommunication des pays développés et leurs filiales des pays en développement et, d'autre part, les abus dans le calcul de la prime figurant dans les accords bilatéraux.

IV- EVOLUTION DES DEBATS SUR LE PROJET DE RECOMMANDATION D.156 AU COURS DE L'AMNT 2008

- Etudes régionales sur la sensibilité du trafic en provenance et en direction des pays en développement, et notamment de l'intégration d'une prime d'externalité de réseau, et évaluation des abonnés potentiels et des investissements dans les pays en développement.

IV- EVOLUTION DES DEBATS SUR LE PROJET DE RECOMMANDATION D.156 AU COURS DE L'AMNT 2008

- Analyse des résultats de l'application actuelle de la notion d'externalité de réseau.
- D'autres points à étudier pourraient être identifiés ultérieurement.

IIV- QUELQUES PISTES DE REPONSES

- Il convient de souligner que ceux qui s'opposent au projet de recommandation D156 ne remettent pas en cause le principe des externalités de réseaux contenu ledit projet de recommandation.

IIV- QUELQUES PISTES DE REPONSES

- Plus avant, ils ne réfutent pas l'approche méthodologique exposée dans cette recommandation, s'agissant de paramètres à considérer pour vérifier l'existence ou non des externalités de réseaux.

IIV- QUELQUES PISTES DE REPONSES

- S'agissant du point sur les implications de la recommandation D156 au regard des recommandations D93 et D140, la prime d'externalité de réseau n'est certes pas un élément de coût, mais la présence des externalités est une défaillance du marché, car le prix ne reflète que les coûts. C'est pour corriger cette distorsion que l'on a introduit le paiement d'une prime dite d'externalité de réseau.

IIV- QUELQUES PISTES DE REPONSES

- Les autres points constituent des normes prudentielles à prendre en compte dans la mise en œuvre de la recommandation D156. La recommandation pourrait ainsi développer ultérieurement deux annexes. Le premier sur la méthodologie de calcul empirique des externalités de réseaux .

IIV- QUELQUES PISTES DE REPONSES

- Le second sur les normes prudentielles à suivre dans la mise en œuvre de la recommandation D156, qui devrait s'inspirer des réserves émises par le CITEL .sur les mécanismes de paiement, de contrôle et de suivi de la prime des externalités de réseaux.

CONCLUSION

- Il s'agit pour les pays en développement qui seraient les principaux bénéficiaires de la mise en œuvre d'une telle prime de développer des réponses aux questions portées en appendice à la recommandation D.156.



JE VOUS REMERCIE

pauline.tsafak@ties.itu.int